



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210218-D00633710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 07 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO

Secrétaire : Mme Claude VARET

Étaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ETEVENARD, M. Pierre-Charles HENRY

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Karima ROCHDI, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD à Mme Valérie HALLER, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Claude VARET, M. Christophe LIME à Mme Aline CHASSAGNE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Christine WERTHE, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. François BOUSSO, M. Maxime PIGNARD à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 09 incluse) puis à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 10), Mme Laurence MULOT à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 10), M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 08), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Françoise PRESSE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Nicolas BODIN, M. Nathan SOURISSEAU à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. André TERZO à Mme Sadia GHARET

OBJET : 40 - Site de l'Escale - Parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 - Diverses transactions avec l'Etat et la SAS Filog

Délibération n° 2021/006337

Site de l'Escale
Parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263
Diverses transactions avec l'Etat et la SAS Filog

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	02/02/2021	Favorable unanime

Résumé :

La commune cède à la SAS Filog, au prix à fixer par la Direction Immobilière de l'Etat, 3 parcelles situées sur le site de l'Escale le long de la voie de contournement en vue de la construction d'immeubles destinés à accueillir des activités tertiaires et de l'aménagement de la voie de liaison Escale / Témis.

Le secteur de l'Escale situé en bordure de la voie de contournement de Besançon est dédié, sur 4 hectares, aux activités économiques.

Ce secteur a été extrait du périmètre de l'opération Portes de Vesoul lors de la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme en 2016.

Il est aujourd'hui classé en zone 1 AU-y du PLU et se veut complémentaire de la ZAC Témis.

Il peut être urbanisé dans le respect d'orientations d'aménagement spécifiques. Ces orientations prévoient notamment la création d'une trame viaire permettant de relier le chemin de l'Escale et la ZAC des Portes de Vesoul.

Le foncier de ce secteur appartient pour moitié à la SAS Filog représentée par M. Jacques JEANTET.

Ce dernier a récemment déposé un permis de construire pour restructurer son bâtiment situé 4 rue de l'Escale libéré par l'entreprise de transports JEANTET

Il souhaite par ailleurs aménager une zone d'activité sur le reste de son foncier cadastré section OP n° 124p et OP n° 205. Son projet consiste en la création de la voie de liaison Escale / Témis prescrite par le PLU et en l'édification de 4 immeubles destinés à accueillir des activités tertiaires.

Dans ce cadre, M. JEANTET a sollicité l'acquisition de 3 parcelles communales riveraines cadastrées section OP n° 259- 261- 263 d'une surface respective de 60 m², 587 m² et 1 433 m², comprises dans la zone 1 AU-y du PLU.

Cette cession permettrait de rendre plus cohérent le projet d'aménagement global.

Cependant, elle n'est pas réalisable en l'état. En effet, les 3 parcelles concernées ont été acquises par la Ville de Besançon à l'Etat, à l'euro symbolique et par transfert de domanialité publique, le 8 février 2011 dans le cadre d'une acquisition globale portant sur 5,5 hectares de terrains constitués de délaissés de la voie de contournement.

L'acte administratif de cession précise que « les parcelles sont cédées à la Commune de Besançon qui s'engage, d'une part, à utiliser ce bien dans le cadre de ses compétences, et d'autre part, à le conserver dans son propre domaine public ».

La commune a sollicité l'Etat en vue d'obtenir le droit de céder ces 3 parcelles. Elle n'en a pas l'utilité puisque le projet de piste cyclable envisagé au moment de l'acquisition a été réalisé de l'autre côté de la voie de contournement et que le projet de voie nouvelle Escale/Témis intégrera dans son emprise un couloir modes doux.

L'Etat a répondu favorablement à la demande de la Ville. La procédure nécessite toutefois plusieurs temps :

- l'Etat retire de la vente initiale les 3 parcelles concernées par le biais d'un acte administratif rectificatif signé par la commune,
- l'Etat procède au déclassement de ces parcelles du domaine public et les cède à la commune à titre onéreux au prix convenu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat,
- la commune revend les parcelles à la SAS Filog au prix d'acquisition augmenté des éventuels frais complémentaires (neutralité budgétaire).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer l'acte rectificatif administratif excluant de la vente à la commune les parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à l'acquisition à l'Etat, à titre onéreux (au prix convenu par la Direction Immobilière de l'Etat), des parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 déclassées du domaine public,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à la vente des parcelles cadastrées section OP n° 259-261-263 au profit de la SAS Filog ou toute personne physique ou morale qui s'y substitue au prix d'acquisition à l'Etat augmenté des éventuels frais complémentaires.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0